



Nouvelles organisationnelles

Opération nationale concertée (ONC) – Distraction

Tous les services de police du Québec intensifieront leurs interventions à partir de ce vendredi, et ce, jusqu'au 17 novembre 2022 dans le cadre d'une opération nationale concertée (ONC) ciblant la distraction au volant.

Cette année, l'opération sera déployée sous le thème « Au volant, pensez à conduire! ». Souvent effectuée comme un automatisme, la conduite est, au contraire, une tâche complexe qui nécessite toute notre attention. Il importe donc de rester concentré sur la route et notre environnement immédiat lorsqu'on prend le volant.

Sécurité routière

Le 1^{er} novembre, à Cowansville, un jeune conducteur a reçu un constat d'infraction de 317\$, car, étant apprenti conducteur, il a conduit un véhicule sans être assisté d'une personne elle-même titulaire, depuis au moins 2 ans, d'un permis de conduire valide autorisant la conduite du véhicule.

Au cours de la nuit du 2 novembre, à Farnham, il y a eu six constats d'infraction de 109\$ délivrés à des gens qui ont laissé sans surveillance sur un chemin public un véhicule sous leur garde sans avoir verrouillé les portières.

À Stanbridge-East, ayant circulé à 128 km/h dans la zone de 90 km/h sur la route 202, une conductrice a reçu un constat de 272\$ et trois points d'inaptitude.

Le même jour, sur le chemin de la Vallée, à Brome, une conductrice s'est fait capter à 125 km/h dans la zone de 90 km/h et reçu un constat d'infraction de 272\$ et trois points d'inaptitude.

Le même jour, à Cowansville, une conductrice a reçu un constat d'infraction de 494\$ et cinq points d'inaptitude, car elle a fait usage d'un téléphone cellulaire, alors qu'elle conduisait.

Le 4 novembre, à Cowansville, un conducteur n'a pas cédé le passage au véhicule d'urgence dont les signaux lumineux et sonores étaient en marche et a reçu un constat d'infraction de 317\$ et quatre points d'inaptitude.

Le 5 novembre, l'équipe Impact a réalisé des opérations en sécurité routière dans le secteur de Lac-Brome. Lors de ces opérations, il a été émis 18 constats d'infractions diverses.





Centre de services – MRC Dunham

1^{er} au 8 novembre 2022

Le 6 novembre, lors d'une opération sur la rue Hillcrest, à Cowansville, il y a eu l'émission de trois constats d'infractions

Le 7 novembre, dans la zone scolaire sur le chemin Knowlton, à Lac-Brome, une conductrice s'est fait capturer à 58 km/h dans la zone de 30 km/h. Elle a alors reçu un constat d'infraction de 297\$ et deux points d'inaptitude. Un conducteur s'est vu remettre un constat d'infraction de 198\$ et deux points d'inaptitude pour avoir circulé à 80 km/h sur le chemin Lakeside, à Lac-Brome.

Enquêtes criminelles

Le 1^{er} novembre, il y a eu un vol d'un Jeep Wrangler Rubicon 4XE 2022 de couleur noire sur la rue Liliane, à Dunham.

Le 3 novembre, à Cowansville, lors d'une interception pour une infraction au *Code de la sécurité routière* la policière a vu des stupéfiants à bord du véhicule. Les trois occupants du véhicule furent arrêtés pour possession conjointe de stupéfiants et lors de la fouille des occupants il fut découvert plus de 15 grammes de cocaïne, plus de 2 grammes de crack, 154 comprimés de natures inconnues, plus de 100 comprimés de méthamphétamine, de l'argent et des biens pouvant servir au trafic de stupéfiants, comme une balance et des sachets. Les trois individus furent libérés avec une sommation et devront faire face à la justice ultérieurement.

Le 6 novembre, à Ste-Sabine, un jeune homme de Farnham fut intercepté pour excès de vitesse. Lors de l'interpellation du conducteur pour obtenir les documents, les policiers ont constaté qu'il était en possession de cocaïne. Suite à son arrestation pour possession de cocaïne, il a été trouvé lors de sa fouille, plus de 239 grammes de cannabis, 2,5 grammes de hasch et possédait tous les accessoires pour la vente et fut aussi mis en état d'arrestation pour possession dans le but de trafic. De plus, le jeune conducteur étant soumis à la mesure zéro alcool, avait la présence d'alcool dans son organisme s'est vu remettre un constat d'infraction de 494\$ et quatre points d'inaptitude.

Le 7 novembre, une résidence de la rue Stevens, à Farnham a été la cible de voleurs au cours de la nuit. Divers outils et objets nautiques d'une valeur de plus de 5000\$ ont été dérobés.

Le 8 novembre, une opération policière s'est tenue sur la rue Orléans, à Cowansville afin de procéder à l'arrestation d'un homme étant en liberté illégale depuis le mois d'août dernier. L'appréhension de cet individu a été réalisée avec le groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec. De plus, lors de cette opération policière, une perquisition en matière de stupéfiants a été réalisée à l'appartement où se terrait l'individu. Lors de cette perquisition, il fut trouvé et saisi 43 gr de crack, 125 gr de cannabis, 75 gr de haschisch et des comprimés de méthamphétamines. L'homme fut conduit au centre de détention Talbot à Sherbrooke.

Des enquêtes sont toujours en cours concernant ces événements. Rappelons que tout événement suspect, acte criminel ou si vous possédez de l'information sur certains événements, vous pouvez communiquer de façon confidentielle à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1-800-659-4264.





Prévention

Les agentes Lemay et Racine ont rencontré les élèves de 5^e et 6^e année de l'école St-Léon, à Cowansville afin de les informer et sensibiliser sur le consentement et l'intimidation et de les outiller pour savoir comment réagir face à une telle situation. Les élèves de 5^e et 6^e année de l'école MGR Douville de Farnham ont quant à eux été rencontrés et sensibilisés sur les types de violence physique et/ou verbale, leurs conséquences sur une victime et les conséquences encourues par l'auteur de cette violence ainsi que de les outiller sur la façon de réagir face à de telles situations.

Cyberintimider : J'expose des solutions

Votre jeune est témoin ou victime d'une publication haineuse, méprisante, menaçante ou qui expose au ridicule?

Peu importe la forme sous laquelle se présente la cyberintimidation (ex. : la plateforme utilisée, les mots-clics relayés), ce n'est jamais « une blague ». La violence, ce n'est jamais acceptable. Partager ce type de publications ou y ajouter une mention « j'aime », c'est aussi intimider.

POSER LES BONS GESTES

- Documenter (garder des traces de la cyberintimidation);
- Signaler :
 - La situation aux représentants de l'établissement scolaire afin d'obtenir de l'aide et du soutien.
 - La publication ou tout contenu indésirable au gestionnaire de la plateforme concernée (ex. [TikTok](#), [Instagram](#), [Snapchat](#), [Discord](#), [YouTube](#)).
 - La diffusion de photos ou de vidéos intimes auprès de [AidezMoiSVP.ca](#) ou [Cyberaide.ca](#) (instructions selon les plateformes Facebook, Google, Instagram, Snapchat, YouTube).

Quand porter plainte à la police?

Sachez que les propos désobligeants ou menaçants publiés en ligne sont assujettis à l'application du *Code criminel*, et ce, au même titre que s'ils étaient tenus verbalement. Par conséquent, des accusations pourraient être déposées.

Vous craignez pour votre sécurité? La situation perdure malgré les gestes posés pour y mettre fin? Vous avez un doute quant à la situation? Communiquez avec la Sûreté du Québec en composant le 310-4141 ou *4141.

